

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

auto-entrepreneurs

Question écrite n° 24771

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le régime de l'autoentrepreneur. Dans leur récent rapport « évaluation du régime de l'autoentrepreneur », l'Inspection générale des finances et l'Inspection générale des affaires sociales recommandent de ne pas limiter dans la durée le bénéfice du régime et ne pas modifier les règles de radiation du régime. Il lui demande les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Philippe Le Ray

Circonscription: Morbihan (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 24771

Rubrique: Entreprises

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 23 avril 2013, page 4326 Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)